



Date :

| |
|--|
| Demande de subvention AIDE A L'ACQUISITION DE LOCAUX D'ACTIVITE VACANTS DE COLMAR AGGLOMERATION |
|--|

Documents à joindre à la présente demande complétée et signée :

| | Cadre réservé à l'administration |
|--|---|
| Relevé d'Identité Bancaire | [] |
| <u>Si vous êtes une entreprise</u> : Copie récente de l'extrait Kbis Copie du document INSEE attribuant le code d'activité et le SIRET | [] [] |
| <u>Si vous êtes un particulier</u> : Copie de votre carte d'identité | [] |
| Copie de l'acte d'achat | [] |
| Document justifiant du dépôt d'une ou de demandes d'autorisation d'urbanisme (autorisation de travaux, permis de construire... en fonction de la nature des travaux) nécessaires à l'exploitation du local | [] |
| Document permettant d'attester de la vacance du local (pendant au moins 6 mois) | [] |
| Document attestant de la reprise d'une activité commerciale, artisanale ou de service | [] |

Colmar Agglomération se réserve la possibilité de vous solliciter pour des éléments complémentaires concernant votre projet.

Le dépôt d'une demande d'aide ne vaut pas promesse d'attribution.

1- INFORMATIONS GENERALES

DEMANDEUR (bénéficiaire de l'aide) :

Nom/Prénom ou Raison sociale pour une entreprise :

.....

Adresse:

.....

Téléphone : Mail :

Si le demandeur est une entreprise, précisez :

Nom/Prénom du responsable légal de l'entreprise :

Enseigne ou nom commercial :

N° SIRET :

Forme juridique (*cocher la case*) : SA SARL EURL SAS

Entreprise Individuelle autre :

Activité :

Effectif :

2- PRESENTATION DU PROJET

Adresse du local acquis :

.....

Nom ou raison sociale de l'exploitant reprenant une activité :

.....

Date prévisionnelle de reprise d'activité :

Nature de l'activité exercée par le nouvel exploitant :

.....

Création d'emplois prévues :

3- Engagement du demandeur

MADAME, MONSIEUR

certifie sur l'honneur :

- que les renseignements figurant dans cette demande de subvention sont exacts et sincères.

Je m'engage :

- à respecter les obligations fixées par la délibération de Colmar Agglomération concernant l'aide à l'acquisition de locaux d'activités vacants ;
- à fournir à Colmar Agglomération, pour le versement de la subvention, les justificatifs permettant de s'assurer de la reprise effective d'une activité dans le local et la copie des autorisations d'urbanismes obtenues, nécessaires à l'exploitation du local ;
- à accepter la visite des services municipaux compétents pour le contrôle de la conformité des travaux effectués par rapport aux autorisations administratives obtenues ;
- à informer immédiatement Colmar Agglomération de toute évolution d'ordre juridique ou économique (vente, déménagement, arrêt d'activité, ...) ;
- à fournir, tous les ans et pendant 3 ans, un justificatif permettant de s'assurer du maintien d'une activité dans le local ;
- à reverser tout ou partie de l'aide accordée et versée dans l'hypothèse où les engagements ne seraient pas respectés et en cas de vente du local, de changement d'affectation ou d'usage par rapport au projet d'exploitation initial ou d'arrêt de l'activité, dans un délai de 3 ans à compter de l'octroi de l'aide par Colmar Agglomération.

Si le demandeur est une entreprise, précisez :

AGISSANT EN TANT QUE

POUR LE COMPTE DE L'ENTREPRISE

certifie sur l'honneur :

- que l'entreprise que je représente est en règle en ce qui concerne ses obligations fiscales et sociales ;
- qu'elle n'est pas en redressement judiciaire, sauf à disposer d'un plan de continuation accepté ;
- qu'elle respecte les règles liées aux aides dites de « minimis »¹.

Fait à, le

Cachet de l'entreprise

Signature

¹ Selon règlement (UE) N° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis. Les aides de minimis sont plafonnées à 200 000 € sur une période de 3 ans en équivalent subvention brut. Afin d'assurer le respect de ce seuil, il vous appartient de joindre à la présente une liste des aides éventuelles dont vous auriez bénéficié au cours des trois dernières années (exonérations de taxes, d'impôts, de charges, subventions, ...).